



Contrat de Rivière Lot Aval

Présentation synthétique
01/2012



1. Historique de la démarche, contexte

Le Pays de la Vallée du Lot s'est engagé dans une démarche territoriale de mise en place d'un contrat de rivière sur la partie aval du bassin versant du Lot (1700km²). Cela découle d'une réflexion menée depuis le début des années 2000 sur la gestion globale des cours d'eau.

Dans un premier temps, l'effort s'est porté sur l'organisation de la gestion collective des affluents du Lot avec la mise en place de programmes d'actions coordonnés.

Ensuite, en 2006, le Pays de la vallée du Lot a lancé une réflexion sur la gestion de la rivière Lot, ce qui a mis en évidence la nécessité de concerter les différentes actions menées en faveur de la gestion de l'eau au sens large sur le territoire.

C'est pourquoi le pays de la vallée du Lot a consacré l'année 2008 à la réalisation du dossier sommaire du contrat de rivière Lot aval, qui a été approuvé le 5 février 2009 à la commission planification de l'agence de l'eau.

2. Choix du périmètre du contrat de rivière Lot aval, structure porteuse

Le contrat de rivière concerne **l'aval du bassin versant du Lot** du confluent du Lot et de la Thèze jusqu'au confluent du Lot et de la Garonne.

Ce sont **1700km²** qui sont pris en compte dans le cadre de cette démarche collective.

Ce périmètre d'intervention correspond aux **limites hydrographiques** du bassin versant du Lot et englobe ses affluents principaux : la Thèze, la Lémance, le Boudouyssou et la Lède.

Les petites masses d'eau de moindre linéaire sont également prises en compte.

Ainsi, le contrat de rivière concerne **122 communes** réparties sur **4 départements** : le Lot et Garonne (88 communes), la Dordogne (11 communes), le Lot (19 communes) et le Tarn et Garonne (4 communes). Cela représente une population totale de 117 482 personnes.

La population lot et garonnaise est largement majoritaire au regard de celle des autres départements avec 104 546 habitants concernés par la démarche contre 3046 pour la Dordogne, 7883 habitants pour le Lot et 2007 habitants pour le Tarn et Garonne.

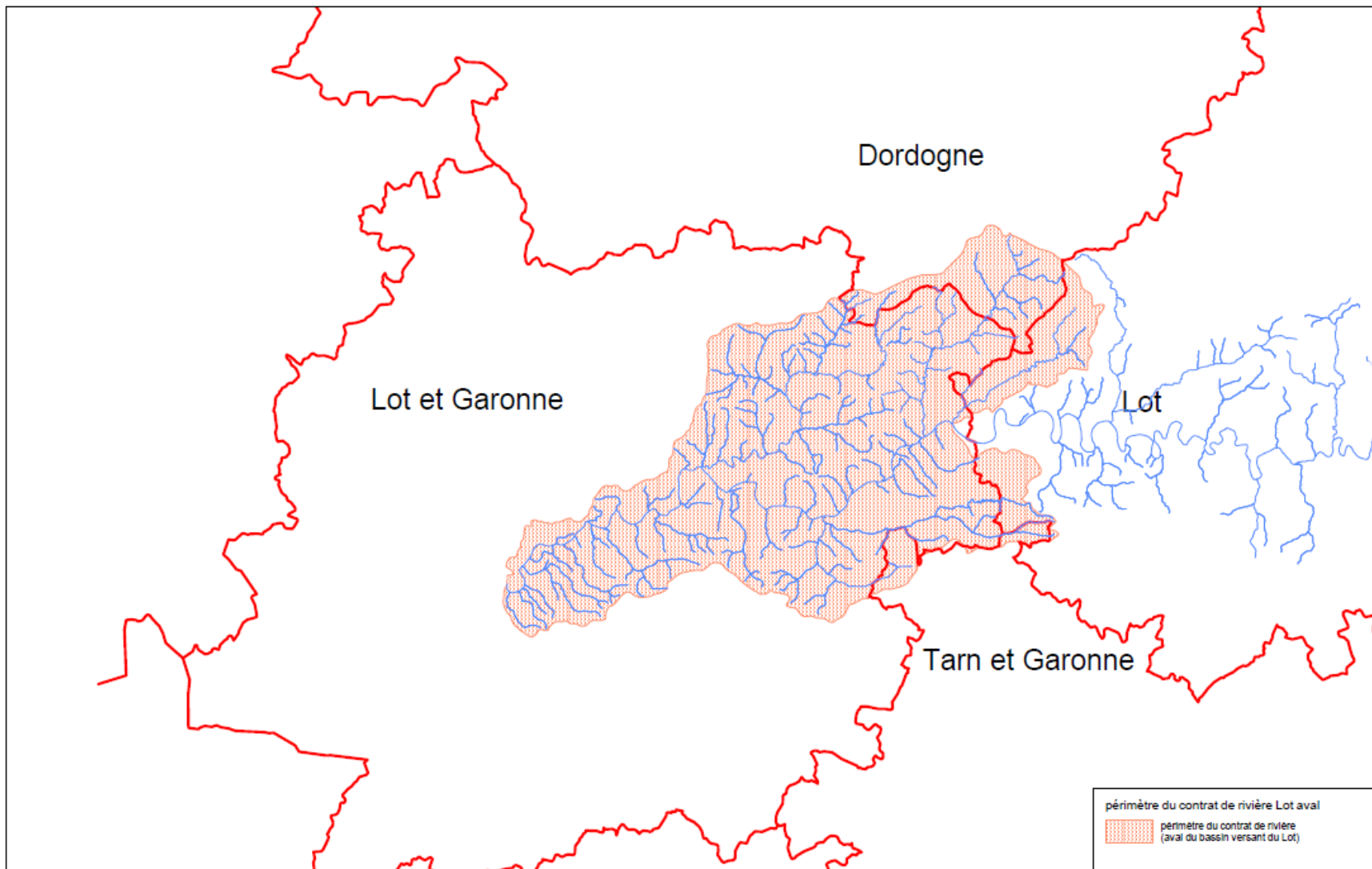
La population lot et garonnaise du périmètre représente donc **90%** de la population totale du périmètre.

C'est pour cela que la démarche est coordonnée par le préfet de Lot et Garonne et pilotée par le **pays de la Vallée du Lot 47** dont le périmètre englobe toute la partie lot et garonnaise du bassin versant du Lot aval.

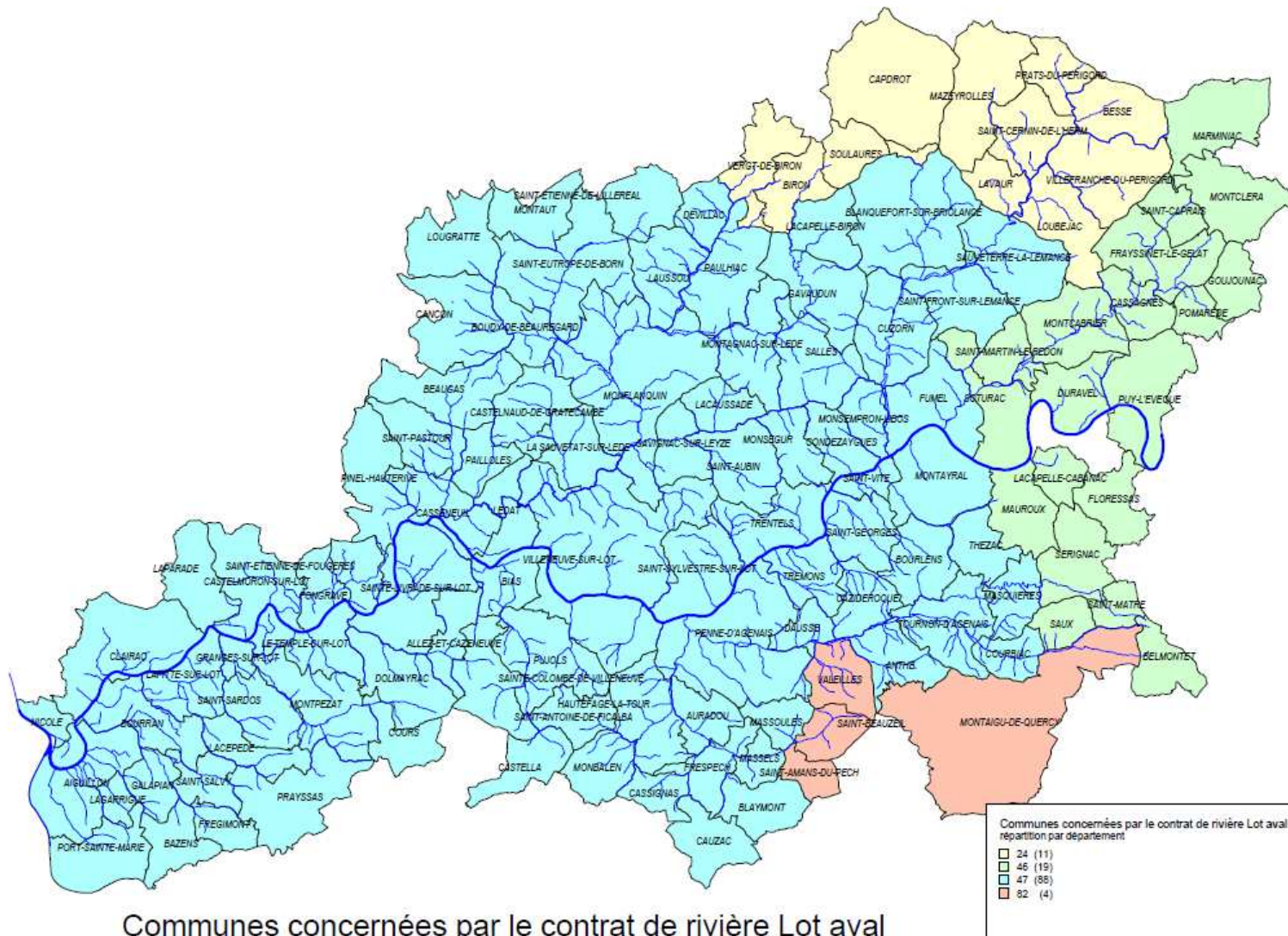
Le Pays de la vallée du Lot est porté par un **syndicat mixte créé en 1996**.

Ces compétences portent sur le développement touristique, l'économie, la gestion d'un réseau haut débit hertzien et l'assistance technique à l'entretien des rivières.

De par son implication dans la gestion collective des cours d'eau depuis 2000, le syndicat mixte apparaît comme étant la structure la plus adaptée pour la coordination des actions développées dans le cadre d'un effort collectif matérialisé sous la forme d'un contrat de rivière.



Périmètre du contrat de rivière Lot aval et limites départementales



Communes concernées par le contrat de rivière Lot aval
(bassin versant du Lot de la Thèze à la confluence avec la Garonne)

3. Synthèse de l'état des lieux du territoire

Le tableau suivant récapitule les points forts et points faibles du territoire au regard des différentes problématiques liées à l'eau. Cet état des lieux a permis la définition d'objectifs et d'actions à mener sur le territoire.

Thématique	Points forts	Points faibles
Qualité de l'eau	Amélioration globale de l'assainissement collectif depuis 2000	Rejets directs résiduels dans le Lot, dysfonctionnements de STEP Pollutions diffuses agricoles et d'autres sources
Qualité des milieux aquatiques	Biodiversité intéressante Politiques de gestion collective	Zones humides non préservées Mauvaise hydromorphologie
Problématique inondations	Prévision des crues du Lot organisée	Risque inondation sur les affluents peu connu Pas d'alerte locale en cas de crue Pas de plans communaux de sauvegarde dans les zones à enjeux
Gestion quantitative	Réalimentation du Lot efficace Existence d'outils de gestion (bassins du Lot et de la Lède)	Assecs problématiques sur les affluents du Lot Manque d'actions en faveur des économies d'eau
Tourisme et économie	Offre touristique diversifiée Politique de promotion touristique à l'échelle territoriale	Peu de valorisation du patrimoine bâti hydraulique Peu d'accès aux cours d'eau Manque d'un véritable produit touristique autour de la pêche Manque de lieux de baignade
Organisation territoriale	Bonne organisation territoriale des maîtrises d'ouvrage Tissu associatif actif	Manque de gestion collective de certains affluents Partenariats interdépartementaux à renforcer

synthèse des points forts et points faibles découlant de l'état des lieux du territoire

4. objectifs du contrat

Les objectifs et les opérations du contrat de rivière sont en conformité avec les décisions et actes réglementaires.

Ils sont également conformes aux mesures du SDAGE Adour Garonne approuvé par le préfet coordonateur de bassin le 1^{er} décembre 2009.

Le contrat de rivière a été conçu pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 22 octobre 2000 transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 confirmée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Les principaux objectifs du contrat de rivière sont :

- améliorer la qualité de l'eau
- améliorer la qualité des milieux aquatiques
- améliorer la prévention des crues
- mieux gérer la ressource en eau
- valoriser les loisirs et le patrimoine de la vallée du Lot
- sensibiliser les populations aux thèmes liés à l'eau.

Au regard des objectifs, un plan d'actions a été élaboré.

5. Contenu du programme d'actions du contrat

Le programme d'actions du contrat de rivière Lot aval se décompose en 6 volets principaux :

- Volet A : restauration de la qualité des eaux
- Volet B : restauration de la qualité des milieux aquatiques
- Volet C : prévention des inondations
- Volet D : gestion quantitative
- Volet E : valorisation touristique et paysagère
- Volet F : animation du contrat de rivière et communication

Dans chaque volet des actions opérationnelles ont été définies. Elles représentent un volume d'investissement d'environ 31 millions d'euros.

Actions prévues dans le contrat de rivière et montants en millions d'€ (arrondis à 0,1 près)

Action 1-A : améliorer les structures d'assainissement collectif	Volet A 21,5 millions d'€
Action 2-A : mise en place de plans de désherbage	
Action 3-A : développement d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux superficielles	
Action 4-A : volet agricole : diffusion de la connaissance et programmes territoriaux	
Action 5-A : volet industriel : résorption des rejets des TPE	
Action 1-B : mise en place du plan pluri – annuel de restauration du Lot	Volet B 4,3 millions d'€
Action 2-B : restauration des affluents du Lot	
Action 3-B : actions sur les zones humides et annexes des cours d'eau	
Action 1-C : Réalisation de plans communaux de sauvegarde	Volet C 0,2 millions d'€
Action 2-C : développement d'un SIG pour l'organisation des secours	
Action 3-C : mise en place de stations de surveillance des niveaux d'eau en période de crue	
Action 1-D : réalisation d'un ouvrage de soutien d'étiage	Volet D 3,7 millions d'€
Action 2-D : mise en place d'équipements économes en eau sur les réseaux collectifs d'irrigation	
Action 3-D : substitution de ressource pour l'arrosage et le nettoyage des espaces publics	
Action 4-D : réalisation de PGCE dans les bassins versants affluents du Lot	
Action 5-D : mise en place de stations de mesure de débit (surveillance de l'étiage)	
Action 6-D : intégration des problématiques eau potable sur le territoire du contrat de rivière	
Action 1-E : développer des points de baignade aménagée dans le Lot	Volet E 0,7 millions d'€
Action 2-E : réalisation de profils sur les baignades actuelles et futures – suivi de la qualité	
Action 3-E : développement de l'halieutisme et ouverture de cheminements	
Action 1-F : organisation de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire	Volet F 0,6 millions d'€
Action 2-F : animation générale et communication	
Action 3-F : diffusion de la connaissance – volet agricole et pollutions diffuses	
Action 4-F : sensibilisation aux milieux aquatiques	
Action 5-F : sensibilisation des populations au risque inondation	

Actions / années de réalisation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Volet A restauration de la qualité de l'eau	4 174 000€	4 849 000€	5 119 000€	4 539 000€	2 839 000€
Volet B restauration des milieux aquatiques	265 000€	1 025 000€	985 000€	985 000€	977 000€
Volet C prévention des inondations	4 000€	54 000€	5 400€	54 000€	54 000€
Volet D gestion quantitative	1 080 000€	1 080 000€	1 150 000€	150 000€	200 000€
Volet E valorisation touristique et paysagère	190 000€	120 000€	180 000€	115 000€	115 000€
Volet F animation et communication	126 000€	126 000€	121 000€	96 000€	91 000€
Totaux	5 839 000€	7 254 000€	7 609 000€	5 939 000€	4 276 000€

Total des actions du contrat : 30 917 000€ soit environ 31 millions d'€ HT

Financements attendus : agence de l'eau (22,80%), conseil général (18,68%), région (9,85%), europe (0,42%)

Total financement : 51,75% sur la totalité du dispositif

6. suivi / évaluation

A mi parcours et au terme du dispositif, une évaluation du contrat de rivière sera faite et des nouvelles actions pourront être définies.

Des indicateurs d'impact ont été déterminés pour chaque action, afin de pouvoir établir un tableau de bord du contrat de rivière (voir dossier définitif).